

Action en justice école de commerce

Par **Didourie**, le 14/02/2015 à 13:04

Bonjour ,

Je suis actuellement en master 2 en école de commerce, je n'ai toujours pas validé ma licence également faite dans cette école car je n'ai pas obtenu le score toeic demandé, en revanche la majeure partie de ma promotion a validé ce diplôme sans ce fameux toeic, une minorité d'élève a dû s'acquitter de minimum 1500€ de report de diplôme par rapport à cela, j'en suis actuellement à 3000€ de prélèvement par cette école qui ne veut pas me diplômé malgré des preuves apportées par rapport aux autres étudiants diplômés .

Avez vous des conseils à me donner ?

Faut il tenter quelque chose ?

Merci cordialement

Par **Visiteur**, le 14/02/2015 à 13:37

Bonjour.

Je pense qu'il faut déjà commencer par voir avec l'Administration de l'École en question. Commencez déjà par leur demander pourquoi d'autres étudiants ont validé leur "licence" sans ce fameux Toeic, alors que vous non. À mon avis ce doit être une histoire de compensation de matière, ces étudiants ont sûrement dû valider autre chose.

Et concernant les frais d'études, il me semble qu'en général c'est lié aux revenus familiaux.

Mais là encore parlez-en avec eux.

Par **Didourie**, le 14/02/2015 à 14:40

Déjà fait malheureusement et plusieurs fois , nous sommes traités de menteur par l'administration et limite insultés! C'est un peu à la tête du client ... Voilà pourquoi je recherche une solution juridique. Être obligé d'en arriver là

Par **Didourie**, le 14/02/2015 à 17:30

Deja fait malheureusement et plusieurs fois , nous somme traités de menteur par l'administration et limite insultés! C'est un peu à la tête du client ... Voila pourquoi je recherche une solution juridique. Etre obligé d'en arriver là